



Paris, le 10 juin 2007

Discours de Nicolas Sarkozy sur le handicap : la FNATH invoque le « droit au discours opposable »

Incontestablement, le discours prononcé par Nicolas Sarkozy lors du Congrès de l'UNAPEI dresse les bases de la politique du handicap pour les cinq prochaines années et les objectifs à suivre pour l'ensemble des acteurs. Accès à l'emploi, à l'école, à la culture, à la Cité, ... : aucune thématique n'a été oubliée.

S'il ne comporte aucune annonce nouvelle par rapport aux engagements pris lors de la campagne présidentielle, il n'en constitue pas moins un discours important symbolisant un portage politique au plus haut niveau : à ce titre il était attendu par les personnes handicapées, auprès de qui il va susciter un certain nombre d'espoirs.

La FNATH se retrouve dans de nombreux engagements pris par le Président de la République, notamment l'accélération de la mise en œuvre des maisons départementales des personnes handicapées, la création d'une nouvelle branche de la protection sociale consacrée à la dépendance, l'effectivité de la mise en accessibilité de la Cité et le renforcement du statut des bénévoles.

La FNATH reste toutefois sceptique sur l'application du droit opposable concernant l'accès à l'école des personnes handicapées et sur ses modalités pratiques, dans la mesure où le droit pour tous les enfants handicapés d'être inscrits à l'école de leur quartier figure déjà dans la loi de février 2005.

La FNATH est toutefois déçue de l'absence de propositions concrètes concernant la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés à quelques semaines du 1^{er} juillet. Plus encore, en soulignant qu'elle doit « permettre en particulier de soutenir ceux qui sont sur une trajectoire d'insertion », ce discours renforce le flou quant à cette revalorisation. Au-delà de Stephen Awking, Michel Petrucciani et Ray Charles, cités par le Président de la République, la plupart des personnes handicapées vivent sous le seuil de pauvreté. La revalorisation de leurs ressources constitue une question prioritaire pour elles.

La FNATH attend maintenant un calendrier plus précis, et invoque le « droit au discours opposable » pour que les engagements pris lors de ce discours trouvent véritablement une traduction concrète pour les millions de personnes handicapées.

Contact presse : François VERNY 01 45 35 31 87

francois.verny@fnath.com

www.fnath.org